

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de rendre permanent, dans le respect des modalités de l'entente existante, le transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence dans le but de supporter financièrement les villes et les municipalités du Québec dans leurs efforts visant le renouvellement et le développement de leurs infrastructures.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 14 DÉCEMBRE 2007.**

Québec, ce dixième jour de janvier 2008

  
\_\_\_\_\_  
**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

